



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 mars 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 février 2016, à 10 heures

*Président par intérim* : M. Zerihoun . . . . . (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques)

*Président* : M. Ramírez Carreño . . . . . (République bolivarienne du Venezuela)

## Sommaire

- Ouverture de la session par le Sous-Secrétaire général
- Élection du Président
- Adoption de l'ordre du jour
- Élection d'autres membres du Comité
- Organisation des travaux
- Organisation du Séminaire régional pour le Pacifique en 2016
- Autres questions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### **Ouverture de la session par le Sous-Secrétaire général**

1. **Le Président par intérim**, lisant un message du Secrétaire général, déclare qu'il faut prendre des mesures urgentes pour mettre un terme au colonialisme, rejoignant en cela une vieille ambition des Nations Unies, comme en témoignent les résolutions successives de l'Assemblée générale sur la question. Dans cette perspective, il demande instamment au Comité, aux Puissances administrantes, aux territoires non autonomes et autres parties prenantes de redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, en réclamant un infléchissement vers la mise en œuvre. Il faudrait tout particulièrement veiller à ce que les mesures approuvées par l'Assemblée générale soient appliquées, notamment les engagements pris par le Comité spécial consistant à envoyer une mission de visite annuelle dans un territoire non autonome pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

2. Le Comité joue un rôle de premier plan en veillant à ce que des résultats concrets soient obtenus dans le domaine de la décolonisation, qui est un objectif clé mis en exergue dans le rapport de 2015 du Secrétaire général consacré à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/70/73). En outre, le Comité doit saisir toutes les occasions qui se présentent pour renforcer un dialogue pragmatique en vue d'insuffler un nouvel élan en faveur du Plan d'exécution du mandat en matière de décolonisation. À cet égard, le Secrétariat continuera d'aider le Comité dans l'exécution de ses travaux avec une vigueur et une créativité renouvelées, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

### **Élection du Président**

3. *M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) est élu Président par acclamation.*

4. *M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) prend la présidence.*

5. **Le Président** dit que les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Argentine, du Costa Rica, de l'Espagne, du Ghana, des Îles Salomon, du Maroc, des Palaos, du Panama, de Sri Lanka et le

Saint-Siège ont manifesté leur souhait de participer aux travaux du Comité en tant qu'observateurs.

6. Le rôle fondamental de Simón Bolívar dans l'accession à l'indépendance de son pays, au lendemain d'une guerre féroce qui a entraîné la mort de la moitié de la population vénézuélienne ou presque, ainsi que d'autres pays dans toute l'Amérique latine, illustre éloquemment l'engagement de la République bolivarienne du Venezuela envers la promotion du droit inaliénable des peuples à la liberté et à la souveraineté. Le colonialisme est une abomination sans précédent qui devrait être relégué au passé.

7. En même temps que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, la décolonisation est une priorité essentielle des Nations Unies, comme l'atteste l'augmentation du nombre de ses membres sous l'effet des mouvements d'indépendance nationale qui se sont faits jour après la Deuxième Guerre mondiale. L'ONU a joué un rôle crucial en matière de soutien à la philosophie de la libération qui animait bon nombre des 80 anciennes colonies qui ont accédé à l'indépendance à la suite d'une série de guerres et de mouvements de la base qui sont montés en puissance en Asie, en Afrique et en Amérique latine dans les années 50 et 60.

8. Le colonialisme est une violation patente des droits de l'homme qui va à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En dépit des résultats satisfaisants obtenus par le Comité, l'arriéré que représentent les 17 pays soumis à un régime colonial montre que le processus de décolonisation n'a pas encore été mené à bien. Afin d'éviter la répétition des guerres qui ont marqué les précédentes décennies, des mesures immédiates doivent être prises en vue d'aboutir à l'exercice du droit à l'autodétermination des territoires qui n'ont toujours pas accédé à l'autonomie, conformément à l'appel lancé dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale pour mettre fin rapidement et inconditionnellement au colonialisme, un anachronisme honteux qui compromet gravement la paix et la coopération mondiales.

9. Le dialogue en cours entre les Puissances administrantes, le Comité et les peuples des territoires non autonomes sera essentiel afin de parvenir à une solution négociée de la question de la décolonisation. Conformément au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, les Puissances administrantes doivent intensifier

les efforts visant à appliquer le principe d'autodétermination aux territoires non autonomes au cas par cas, après avoir examiné les paramètres de chaque situation et conformément à toutes les résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies. La coopération des Puissances administrantes, notamment en ce qui concerne la mise à disposition d'informations sur les territoires placés sous leur administration en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, est également nécessaire.

10. La persistance du colonialisme sous des formes diverses contribue au déséquilibre prolongé du pouvoir entre peuples asservis et puissances coloniales au XXI<sup>e</sup> siècle. En tant que pays ayant continué de subir les effets du pillage incontrôlé mené sur son territoire par les puissances coloniales durant le XIX<sup>e</sup> siècle, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa solidarité avec la lutte des peuples vivant sous le joug colonial. Dans ce contexte, et en accordant à cette question la priorité absolue, le **Président** collaborera avec le Comité pour assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et des mesures adoptées par celle-ci au titre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, de manière à ouvrir la voie à l'indépendance totale des dernières colonies existant encore sur notre planète. Il continuera également d'organiser des réunions informelles entre le Bureau du Comité, les Puissances administrantes et autres parties prenantes pour définir de quelle manière le Comité pourrait contribuer aux débats sur la situation dans les territoires en question. Enfin, le Comité continuera à mettre sur pied des séminaires régionaux et à mener des missions de visite annuelles dans des territoires non autonomes, conformément à la résolution 70/231 de l'Assemblée générale.

11. La communauté internationale doit refuser d'entrer dans le jeu des manipulations exercées par les Puissances administrantes et devrait prêter son concours aux territoires non autonomes, en particulier les petits territoires insulaires non-autonomes, qui sont plus vulnérables aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement, y compris le risque d'être submergés dans le futur par l'élévation du niveau des mers. Les États Membres doivent accélérer le processus de décolonisation afin de promouvoir la paix, les droits de l'homme ainsi que le développement social et économique.

## Adoption de l'ordre du jour

12. *L'ordre du jour est adopté.*

## Élection d'autres membres du Comité

13. *M. Reyes Rodríguez (Cuba), M. Minah (Sierra Leone) et M. Djani (Indonésie) sont élus vice-présidents, et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur par acclamation.*

## Organisation des travaux (A/AC.109/2016/L.1 et A/AC.109/2016/L.2)

14. **Le Président** attire l'attention sur une note du Secrétaire général figurant dans le document (A/AC.109/2016/L.1) et indiquant au Comité spécial les résolutions et décisions pertinentes qui touchent aux travaux de celui-ci pour l'année en cours. Le Comité a été également saisi d'une note du Président (A/AC.109/2016/L.2) contenant des suggestions concernant l'organisation des travaux, le programme de travail et le calendrier du Comité. Il considère que le Comité souhaite approuver le programme de travail et le calendrier indicatifs pour l'année en cours, étant entendu qu'ils pourraient faire l'objet de révision par la suite si nécessaire.

15. *Il en est ainsi décidé.*

16. **Le Président** propose que, conformément à la pratique en vigueur à l'Assemblée générale, le Comité devrait convenir de maintenir la pratique selon laquelle on pourrait permettre l'ouverture des séances, les réunions pouvant être convoquées sans le quorum prévu au titre des dispositions 67 et 68 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ceci permettrait au Comité d'éviter l'ouverture tardive des séances et de mener ses travaux avec diligence, en utilisant ainsi d'une manière optimale les ressources dont il dispose. Il n'en reste pas moins que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoit l'article 108.

17. *Il en est ainsi décidé.*

## Organisation du Séminaire régional pour le Pacifique en 2016

18. **Le Président** dit qu'il convient de trouver d'urgence un pays hôte pouvant accueillir le Séminaire régional pour le Pacifique en 2016 afin d'en assurer l'organisation en temps utile. Le traitement des informations concernant les participants au séminaire

de 2016 exigera davantage de temps par rapport aux séminaires précédents, compte tenu de la nécessité de procéder à une migration des données relatives aux participants de séminaires figurant déjà dans l'ancien Système intégré de gestion (SIG) au nouveau système administratif centralisé, appelé Umoja, dans lequel une nouvelle base de données regroupant les nouveaux participants sera établie. **Le Président** propose donc que les membres du Comité originaires de la région de l'Asie et du Pacifique qui seraient désireux d'accueillir le séminaire devraient l'en aviser au plus tard le 14 mars 2016; si aucune offre n'était reçue de la part des membres du Comité originaires de la région de l'Asie et du Pacifique le 14 mars 2016 venu, d'autres membres du Comité pourraient se porter volontaires pour organiser le séminaire. Une fois déterminé le pays hôte, une réunion consacrée à la planification et à l'organisation du séminaire se tiendra le 31 mars 2016.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que son pays examine actuellement la question de savoir s'il peut organiser le séminaire régional pour le Pacifique en 2016 sans que cette manifestation ne soit éclipsée par une autre conférence internationale qui se tiendra à Téhéran en juin 2016. Toute décision prise par le Gouvernement iranien à ce sujet sera portée à la connaissance du Comité dans les prochains jours.

#### Autres questions

21. **M. Morejón Pazmiño** (Équateur) dit que sa délégation reste profondément préoccupée par la persistance du colonialisme pour la troisième décennie consécutive et par l'incapacité où se trouvent les 17 territoires non autonomes à accéder au statut d'État par suite du manque de volonté politique des Puissances administrantes. Il n'en reste pas moins que le Comité est intervenu de plus en plus activement auprès des acteurs directement impliqués dans le processus de décolonisation, notamment les Puissances administrantes. À cet égard, sa délégation se félicite de la participation de la France à une réunion du Comité et de l'autorisation accordée par celle-ci à une mission de visite en Nouvelle-Calédonie car elles constituent une étape décisive vers la promotion du dialogue qui devrait servir d'exemple. En outre, la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes établie par l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui du Comité, constitue un acquis important. Il faudrait que cette liste soit

scrupuleusement descriptive, transparente et elle devrait s'appuyer sur des critères définitifs.

22. À l'avenir, il conviendrait que le Secrétaire général participe régulièrement aux travaux du Comité et les missions de visite dans les territoires non autonomes devraient être effectuées annuellement afin de réduire l'écart entre les principes et la pratique. De surcroît, il faudrait éviter d'imposer des solutions toutes faites aux territoires qui n'ont toujours pas accédé à l'autonomie lors de l'application des deux principes régissant la décolonisation, à savoir l'autodétermination et l'intégrité territoriale. À cet égard, le Président est investi d'une mission importante qui consiste à établir une feuille de route pour finaliser le processus de décolonisation avant 2020.

23. **M. Coloma Grimberg** (Chili) dit que sa délégation aimerait savoir le quorum de membres du Comité devant être présents lors d'une prise de décision. S'agissant des autres questions, les membres du Comité devraient être tenus régulièrement informés des progrès accomplis dans la sélection d'un pays hôte pour le Séminaire régional pour le Pacifique en 2016, en veillant à ce que d'autres membres du Comité puissent se porter volontaires pour accueillir cette manifestation, au cas où aucune proposition ne serait reçue des membres du Comité originaires de la région de l'Asie et du Pacifique.

24. **M<sup>me</sup> Ukabiala** (Secrétaire du Comité) dit que conformément à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée, la présence de 29 membres est requise pour la prise de toute décision.

25. **M<sup>me</sup> Savitri** (Indonésie) dit que les territoires non autonomes devraient être enlevés de la liste au cas par cas après un examen équitable et approfondi des conditions *particulières à chaque territoire*. Sa délégation appuiera toute initiative entreprise en ce sens par le Comité et l'aidera à organiser le prochain Séminaire régional pour le Pacifique.

26. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) déclare que des mesures doivent être prises pour remédier à la situation des territoires qui n'ont toujours pas accédé à l'autonomie, en particulier celle sévissant à Porto Rico. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'élimination du colonialisme constitue depuis longtemps une priorité. Le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a fait de la

27. région une zone de paix, pour laquelle la décolonisation est une exigence cruciale.

28. **M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que sa délégation ne doute pas que les efforts déployés visant à favoriser l'exécution du mandat du Comité s'accroîtront sous la direction du nouveau Président. Sa délégation demande aux membres du Comité de travailler assidûment à l'application des décisions de celui-ci de manière à libérer les 17 territoires non autonomes du joug du colonialisme.

29. **M. Fawundu** (Sierra Leone) exprime l'appui de son pays à l'action qu'entreprendra le Président durant 2016.

30. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que l'élection de la République bolivarienne du Venezuela à la Présidence du Comité revêt une importance particulière, en raison du caractère indéfectible de la contribution de Simón Bolívar à l'histoire de la décolonisation.

31. **M<sup>me</sup> Benhabouche** (Observatrice pour l'Algérie) dit que sa délégation appuiera sans réserve les activités que mènera le Comité durant 2016 et y participera à part entière.

*La séance est levée à 11 h 15.*